

LE TRIFLUVIEN

JOURNAL CATHOLIQUE

EDITION BI-HEBDOMADAIRE

RÉDIGÉ EN COLLABORATION

P. V. AYOTTE, Éditeur-Propriétaire.



GRANDE Importation du Printemps

Venant directement de recevoir différentes cargaisons de Liqueurs variées, et des plus choisies, tel que :

Vins d'Espagne Taragone blanc, Oporto (Rouge)
Vin de messe et Tarragone Sicile, en Fûts
Nouveau Vin de messe Mystella.

Et aussi grande importation de Brandy (Cognac). Marques les plus connues et les plus estimées. Tel que :

Hennessy Quatin & Cie Jules Duret & Cie
Jules Bellierie Latrèbe & Cie Drolet & Cie

EN FUTS ET EN CAISSE.

DE PLUS: 600 Caisses de Gin J.D.K. & fils (Rouge et vert) le meilleur qu'il y ait dans le marché.
Importateur des Whisky et Rye de Gooderham et Worts.
Vieux Rye de 5 ans, en Quart.
" Toddy " "
" Rye de 5 ans, en Caisses.
" " " Corby IXL, en Caisses.

Ayant constamment en mains tous les liqueurs fines. Tel que :

- | | | |
|--------------------------|----------------------------------|-------------------|
| Chartreuse | Vin Bordeaux Barton et Guesnier. | Absinthe Suisse |
| Benedictine | " Sauterne Lacombe. | Vermouth |
| Maraschino | " St Julien | Lime Juice |
| Curaçao | " St Estèphe | Hop Bitters |
| Kirsch | " Duolos Vineau | Stoughton Bitters |
| Scotch Whisky Lockatine. | | Champagne |
| Lewis | Vin St Raphael | Pommery |
| Ths Cameron | Sherry Cartwright | Piper Heidsieck |
| Malt Stewart | Roussillon Port | Perrie & fils |
| Bourbon | Quebec Port | Ankerman & |
| Irish Whisky | Trois-Rivières Port | Laurance |
| Gaelic | New Brunswick Port | Vieu Mousseux |
| White Wheat | Ginger Wine | de Fontenaille |
| Old Ton Gin Booth. | | |
| " " " Bernard | | |
| Rob Roy | | |

SPECIALITES :

Farine à boulanger, acheté des meilleurs moulins de Minnesota et vendu au prix de Montréal.

Agent pour les célèbres remèdes du Dr. Morin de Québec, aussi que tous remèdes Patentés, à très bas prix.

Seul Agent pour la célèbre Eau Minérale DIVINA, recommandée par les meilleurs Médecins de la Puissance.

Assortiment complet d'Épicerie des meilleures qualités.

EN GROS ET EN DETAIL.

O. CARIGNAN

IMPORTATEUR

24 & 26, RUE DES FORGES, 24 & 26

TROIS-RIVIÈRES

The Liverpool & London & Globe

CIE D'ASSURANCE.

ACTIF --- \$38,046,885
Montant investi en Canada --- 900,000

Directeurs en Canada : Hon. Henry Starnes, Président ; Edmond J. Barbeau, écriv. Wentworth J. Buchanan, écriv.

Assurances contre le feu prises aux taux les plus modérés.

— Bureau Principal et Succursale en Canada : —

18, PLACE D'ARMES, 18, - MONTREAL.

S'adresser à ALFRED OLIVIER, Agent, bureau du TRIFLUVIEN, ou à G. LASSALLE, 34, Rue Bonaventure.

Marché de Trois-Rivières

Trois-Rivières, 30 Juillet 1889
(Corrigé tous les Mardis et Samedis)

FARINE

Farine de Blé, de la camp. par 100.	2 90 à 3 00
Farine d'avoine.....	2 75 à 3 00
Farine de Blé-d'Inde.....	1 60 à 1 90
Sarrasin.....	2 25 à 2 50

VIANDES.

Bœuf à la livre.....	06 a 08
Lard do.....	10 a 12
Mouton au quartier.....	50 a 70
Agneau do.....	40 a 50
Veau à la livre.....	06 a 08
Lard frais par 100.....	10 00 à 11 00
Bœuf par 100 livres.....	5 00 à 6 00
Patates par minot.....	0 60 à 0 65
Sucre d'érable à la livre.....	0 08 a 0 10
Sirof d'érable au gallon.....	0 80 a 1 00
Miel à la livre.....	0 15 a 0 18
Œufs frais à la douzaine.....	0 16 a 0 18
Beurre frais à la livre.....	0 15 a 0 20
Beurre salé do.....	0 00 a 0 00
Saindoux do.....	0 12 a 0 14
Fromage do.....	0 12 a 0 15

GRAINS.

Blé par minot.....	1 50 à 1 60
Pois do.....	1 10 à 1 20
Orge do.....	0 60 a 0 80
Avoine do.....	0 45 a 0 50
Sarrasin do.....	0 60 a 0 70
Lin do.....	1 00 a 1 10
Mil do.....	4 00 a 4 50
Blé-d'Inde par minot.....	1 00 a 1 10

VOLAILLES.

Dindes au couple.....	1 50 a 7 50
Oies do.....	0 80 a 1 00
Canards do.....	0 45 a 0 50
Poules do.....	0 50 a 0 70
Poulets do.....	0 40 a 0 50

LEGUMES.

Pommes au quart.....	2 50 a 3 50
Fèves par minot.....	2 25 a 2 50
Oignons do.....	0 80 a 1 00

GIBIER.

Canards (sauvages) au couple.....	0 50 a 0 60
Canards noir do.....	0 40 a 0 50
Lievres do.....	0 00 a 0 00
Pigeons do.....	0 18 a 0 20
Pluviers par douzaine.....	0 00 a 0 00

S. Z. HAMEL

Peintre-Dessinateur
Et Peintre d'Enseigne
87, ST. PHILIPPE
TROIS-RIVIÈRES

M. HAMEL se chargera de tous les travaux de peinture que l'on voudra bien lui confier et spécialement de la peinture de maisons et de la peinture d'enseignes.

L'ouvrage est toujours fait avec goût et de manière à donner pleine et entière satisfaction à tous les clients. Les prix sont toujours des plus modérés et M. Hamel n'épargne rien pour mériter l'encouragement du public.
23 mars 89—3m

PHILIAS BELAND

BOUCHER



ÉTAL No. 31

Marché aux Denrées
TROIS-RIVIÈRES

M. P. BELAND tient constamment en mains toutes sortes de Viandes Fraîches de première qualité, tel que : Bœuf, Veau, Mouton, Lard Frais et Sale, Etc.
RÉSIDENT : 72, St. François-Xavier.
1 Nov. 1888—6m

J C Rousseau

Marchand-Épicier

En gros et en Détail

COIN DES RUES

HART et DES FORGES

TROIS-RIVIÈRES

On trouvera constamment à ce magasin, les épicerie de première qualité et du choix le plus judicieux.
Les prix demandés à ce magasin sont à la portée de tout le monde.
Une Visite est Sollicitée.

Garcia Moreno

(68)

DUXIEME PARTIE

LA CROISADE

CONTRE-REVOLUTIONNAIRE

(Suite.)

D'autres s'enrôlaient avec la sombre énergie du désespoir : " Attila, disaient-ils, ne forcera pas la porte de notre patrie, Courons à la frontière pour venger le sang de nos braves et la gloire de nos armes. Marchons à la défense du pays, de la foi, de l'honneur de nos femmes, de notionalité. Nous succomberons tous au milieu de nos cités en cendres et de nos propriétés en ruines, plutôt que d'ouvrir nos portes à ces criminels et féroces ennemis de notre Dieu (1). "

Garcia Moreno avait raison de s'appuyer sur ce peuple profondément chrétien. A quel degré de noblesse ne l'eût-il pas élevé si les fausses visées du catholicisme libéral n'eussent constamment entravé ses efforts ! Il organisa une nouvelle armée : trois mille hommes à Ibarra composaient l'avant-garde ; deux mille à Guayaquil, plusieurs bataillons à Quito, renforcés de ceux qui accouraient de Loja, de Cuenca, de Riobamba et des autres villes, formaient un nouveau contingent de cinq à six mille hommes, sans compter les six cents qui occupaient Pasto, au cœur du pays ennemi.

A la vue de ce soulèvement en masse, Mosquera perdit sa fierté. Au moment d'envahir l'Équateur, il se voyait campé entre deux armées, dont l'une, maîtresse de Pasto, pouvait rétrograder derrière lui la province éminemment catholique du Cauca, et l'autre s'appropriait à lui barrer le passage, avec le concours de tout un peuple à mourir plutôt que de se rendre. Au lieu de marcher sur Quito pour y dicter ses ukases, comme il l'avait annoncé dans son mensonger et fastueux récit des événements de Cuaspud, il proposa au général Florès, alors investi de pleins pouvoirs, un armistice de quelques jours pour traiter des conditions de la paix. Florès ayant accepté, pourvu que ces conditions fussent honorables pour l'Équateur, Mosquera l'amusa plusieurs jours encore avec cette espérance d'une suspension d'armes, pénétra dans l'intérieur du pays, et finalement le 25 décembre, exigea la remise d'Ibarra, sous promesse de signer dans cette ville un traité d'alliance. Sans soupçonner le nouveau piège qu'on lui tendait, Florès conclut un armistice jusqu'au 1er janvier, et vint camper à Otavalo pendant que Mosquera prenait avec ses troupes possession d'Ibarra.

Où, à l'heure où il signait cet armistice, ce fourbe émérite, d'accord avec les frères et amis, travaillait à révolutionner la province dans laquelle il avait pénétré par ses machinations frauduleuses. En correspondance suivie avec Urbina, il savait parfaitement qu'une conspiration, ourdie, par les principaux complices de ce traître, attendait pour éclater le jour de l'invasion. De fait, le 28 décembre, un groupe d'urbinites, ayant à la tête Espinel, Endara, Carthagena, Velez, Molineros, et autres révolutionnaires du même acabit, rédigèrent contre Garcia Moreno un prononcément en règle, dont les considérants étaient empruntés à l'insultant manifeste de Mosquera. Ils déclaraient le gouvernement déchu, Urbina chef suprême, et s'appuyaient pour faire triompher leur cause, sur " l'épée victorieuse du vaillant Mosquera, le plus illustre des fils de Bolivar (1). "

Heureusement, dans toutes les localités où ils se présentèrent, le peuple, fidèle à son chef, les reçut avec indignation. A Quinche, poursuivis comme des criminels, ils n'eurent que le temps de s'enfuir pour ne pas être massacrés. Enfin, chassés de partout, réduits à se cacher, ils tombèrent dans les mains du gouvernement qui les livra aux juges.

Déjà de ce côté, le libérateur Mosquera prit son parti en brave. Le 30 décembre, il signa sans conditions à Pínsaqui un traité qui stipula le rétablissement de la paix et de l'amitié entre les deux pays. Accouru au Carachi, " avec sa vieille garde, victorieuse en mille combats, " pour délivrer l'Équateur de " l'oppression théocratique, " l'excommunié s'en retourna comme il était venu, laissant à Cuaspud trois ou quatre cents cadavres. Le vieux loup n'avait plus l'en vie de courir de nouvelles aventures, car il écrivit trois jours après à son estimable ami, le traître Urbina, une lettre de véritable agneau :

" Au début des hostilités, je vous pressai de venir à mon quartier général pour combattre en qualité de chef du parti libéral de l'Équateur avec vos frères les libéraux de Colombie. Mais les circonstances sont bien changées, et j'ai le devoir de vous en avertir. Après la bataille de Cuaspud, nous avons conclu une paix honorable pour les deux peuples, qui ne me permet plus de continuer les hostilités contre l'Équateur. En ma qualité d'ami, de républicain, et même d'Américain, si j'ai un conseil à vous donner, c'est de vous réconcilier avec vos ennemis. Tant que dureront nos divisions, les républiques américaines ne feront aucun progrès et finiront par succomber sous les périls qui les menacent. Mettons un terme à ces calamités qui durent depuis un demi-siècle. Ne voyez du reste dans mes paroles qu'une nouvelle preuve de mon amitié pour vous. "

Urbina et vit, au contraire, une amère raillerie, d'autant plus que le fourbe avait expédié des copies de sa lettre à divers personnages de Quito, entre autres à Garcia Moreno comme un témoignage authentique de ses bonnes intentions. Furié de cette volte-face, à laquelle il était loin de s'attendre, Urbina répondit à son ami Mosquera " que ses manifestes contre Garcia Moreno ne faisaient point pressentir le traité de Pínsaqui ; que, sans doute, avant de signer un pacte d'alliance avec l'homme " du protectorat

français " et de " l'oppression théocratique, " il avait des preuves de son repentir et de sa conversion ; mais que pour lui, doutant à bon droit de cette conversion, il ne se réconcilierait jamais, en dépit des bons conseils de Mosquera, avec le tyran de sa patrie, et l'ennemi de l'Amérique (1) ! "

(1) Lettre d'Urbina à Mosquera, 16 janvier 1864.

Quant à Mosquera, laissant en paix l'Équateur, il continua d'emprisonner et de fusiller ses adversaires jusqu'au jour où les malheureux Colombiens, poussés à bout, le condamnèrent à l'exil. Naturellement il se dirigea vers Lima où l'attendait son ami Urbina. A peine réunis, ces deux conspirateurs émérites s'obligeèrent par un traité en forme à renverser le gouvernement de l'Équateur pour soumettre ce pays au joug de la Révolution. Ce pacte secret, dont la presse colombienne révéla cependant l'existence, tomba dans les mains de Garcia Moreno par un hasard que Mosquera ne pouvait soupçonner. Aussi quand il lui fut permis de rentrer en Colombie, ne craignit-il pas de demander au président dont il avait juré la ruine si, le cas échéant, il l'autoriserait à s'arrêter quelques jours dans la bonne ville de Guayaquil. Il reçut de Garcia Moreno cette réponse d'un laconisme très expressif : " Si vous mettez le pied sur un point quelconque du territoire de l'Équateur et qu'on puisse vous y saisir, je ne réponds point des conséquences. " Mosquera comprit qu'il y allait de sa tête, et gagna le Cauca par un autre chemin.

CHAPITRE XV

UN CONTRE TOUS

(1864.)

Au commencement de 1864, sous la pression des rudes épreuves par lesquelles il venait de passer, Garcia Moreno se demanda s'il lui était humainement possible, de continuer la lutte contre toutes les forces révolutionnaires de l'intérieur et de l'étranger. Libéraux et radicaux s'obstineraient à détruire le concordat ; les francs-maçons de la Colombie s'uniraient à ceux du Pérou pour fraterniser avec Urbina et organiser de nouvelles invasions ; comment maîtriser cette meute furieuse avec une armée trop souvent commandée par des traîtres, et une constitution assez inepte pour forcer le pouvoir à se croiser les bras devant l'anarchie ?

Cette dernière considération l'impressionnait vivement. Déjà, en 1861, il déclarait le gouvernement " impossible si l'on ne modifiait la constitution : " Désormais, luttes sanglantes, enlaidies de toutes espèces, disait-il, voilà les maux que recèle cette boîte de Pandora. Placé dans l'alternative de ruiner l'État ou de " violer la loi, je décline le pouvoir. " Il revint sur cette décision par déférence pour ses amis ; mais aujourd'hui que le congrès de 1863 avait notablement aggravé la position, détruit la discipline militaire par la suppression du jugement verbal en campagne, assuré l'impunité aux conspirateurs par l'abrogation de la loi très prudente et très sage qui châtiât la simple tentative de rébellion, et découronné le pouvoir en lui enlevant sa plus belle prérogative, le droit de grâce : n'était-ce pas une folie d'affronter la tempête sur ce vaisseau sans gouvernail ?

Devant cette situation sans issue, Garcia Moreno manifesta, dès le 10 janvier, immédiatement après le traité de Pínsaqui, son dessein bien arrêté de rentrer dans la vie privée ; mais cette nouvelle excita dans le peuple une telle explosion de supplications et de larmes qu'il dut abandonner ce projet. Encouragé par le dévouement de ses amis politiques, il se remit à l'œuvre avec une nouvelle énergie, convoqua le congrès en session extraordinaire enfin de soumettre à son approbation le traité récemment conclu avec la Colombie, et, pour remplacer à la vice présidence le démissionnaire Borrero, il présenta aux suffrages des électeurs le brave Carvajal, son ministre et son ami, lequel fut élu par cinq mille voix, aux acclamations du peuple, en dépit des révolutions de toute nuance. Les bons citoyens se reprénaient à espérer, quand un verdict scandaleux de la haute cour de justice provoqua une crise beaucoup plus grave.

On se rappelle que les conjurés de Quinche, Espine, Molineros, Endara, Velez, Carthagena et consorts, avaient été délégués à la cour suprême pour crime de trahison. Nul doute sur la culpabilité des accusés : l'acte même du prononcément, véritable tissu d'injures contre le président, déclarait le gouvernement déchu et invoquait pour l'abattre le secours de Mosquera, dont les troupes avaient alors passé la frontière ; dans sa déposition, Molineros s'avouait qu'Espinel, le chef du complot, avait par lettres excité le président de la Colombie à envahir l'Équateur, en lui promettant le concours des populations ; les prévenus étaient convaincus d'avoir parcouru les villages pour les enrôler sous le drapeau de Mosquera combattre avec lui les armées nationales, crime de trahison prévu par tous les codes. Or, la cour suprême, foulant aux pieds toute justice, déclara qu'une conspiration à main armée contre le gouvernement, en présence de l'ennemi et avec le concours de l'ennemi ne constituait pas un acte de trahison, mais une simple tentative de rébellion non suivie d'effet, et par conséquent non punissable d'après le congrès de 1863. Evidemment, avec une pareille jurisprudence et des juges aussi avisés, le pouvoir tombait, pieds et poings liés, aux mains de la Révolution.

(A continuer.)

(1) Voir El Correo del Ecuador, 29 décembre 1863.

(1) El Correo del Ecuador, 23 mars 1864.

Un fait très-intéressant !

Bonne Nouvelle pour tout le Monde !

M. DOM. VALLÉE, Horloger-Bijoutier, informe ses amis et le public en général qu'il s'est assuré les services d'un ouvrier de première classe dans le réparage des Montres et Horloges de toutes sortes, et qu'il contiendra comme par le passé à leur donner entière satisfaction sous tous les rapports et à des prix défiant toute compétition.

M. VALLÉE étant établi à Trois-Rivières depuis 45 ans, ce qui est un sûr-garanti que le public sera bien servi.

En fait de réparage de montres et Horloges, M. Vallée prendra le temps de faire l'ouvrage, ce qui est certain que l'ouvrage sera fait de première classe et sans réplique.

Grand assortiment de Montres Américaines, Patent-Lever et Horloges de Manufactures Américaines garantis.

M. D. Vallée vendra les Montres, Horloges, Jones de Mariage et Bijouteries, etc., en or et en argent à meilleur marché que partout ailleurs. De plus, il réparera toutes les sortes de Montres Américaines, Françaises, Anglaises, Suisses et Patent-Lever, à meilleur marché que tous les autres.

Venez faire une visite et vous serez satisfait. N'oubliez pas que c'est chez

D. VALLEE

44, RUE DES FORGES

Porte voisine de M. Thos. Bournival

Prix du Marché aux denrées

TROIS-RIVIÈRES

MARCHANDS DE

F=ER

ET

QUINCAILLERIES

A L'ENSEIGNE DU

GROS CADENAS

30

30

Rue Des Forges

En Face du Marché

TROIS-RIVIÈRES

Toujours en mains Peintures, Huiles Vernis, Etc.

SEULS AGENTS de la célèbre peinture de **PENCHEN** pour l'extérieur des maisons etc., etc.

On sollicite une visite.

BLOUIN, BOISVERT & C^{ie}.

Trois-Rivières, 1 Nov. 1888—1a

Charbon a Vendre

Charbon mou et dur pour fournaise et poêle de cuisine à vendre à bon marché.

—AUSSI—

Bois de Chauffage

à très bas prix.

ZEPH. MARCHAND

Coin des Rues

St. Antoine & Du Fleuve

TROIS-RIVIÈRES

5 Dec. 1888.

LE TRIFLUVIEN

Mercredi, 31 Juillet 1889

Règne de la Terreur
Trois-Rivières

Nous sommes, à Trois-Rivières, sous le règne de la terreur légale.

On s'y dirait au temps des Robespierre et des Collot-d'Herbois.

On se fait un jeu d'y employer ou plutôt d'y prostituer le ministère sacré de la justice pour commettre les injustices les plus criantes et les plus révoltantes.

Mrs. Beaulieu et Béland dont nous avons mentionné les condamnations dans notre dernière édition, ont appelé à la Cour du Banc de la Reine, des sentences rendues contre eux.

Cependant, malgré l'institution de cet appel, Mr. l'échevin Joseph Bellefeuille, armé de mandats signés par le Magistrat Barthe, n'a cessé de les poursuivre pour les arrêter.

Hier, il est parvenu à saisir Mr. Béland et à le jeter en prison. Mr. Béland a été obligé, pour sortir de prison, de payer le montant complet du jugement du Magistrat Barthe, en capital et frais, y compris ceux de son arrestation.

On ne respecte plus ni loi ni droit : c'est le règne de la force brutale revêtue des formes légales.

Il est pourtant élémentaire que l'appel d'un jugement ou sentence en suspend l'exécution jusqu'à ce que la Cour saisisse de l'Appel ait rendu sa décision.

Mr. Barthe ne doit pas l'ignorer, quoiqu'il ignore bien des choses.

Un juge devrait être heureux de voir ses décisions portées devant une plus haute Cour, puis, que cela a pour effet de le décharger d'une lourde responsabilité.

Mr. Barthe ne comprend pas ces choses là.

Dès que le magistrat eut rendu ses fameuses sentences, il fut immédiatement notifié par les avocats de Mrs Beaulieu et Béland que ces derniers en appelaient à la Cour du Banc de la Reine.

Le savant magistrat répondit à cela qu'il ne savait pas si oui ou non ils avaient droit d'appel.

Il y avait donc tout lieu de compter que vû cette ignorance, il laisserait à une Cour plus savante le soin de décider la question.

On offrit ensuite au Magistrat de fournir devant lui le cautionnement requis pour les fins de l'appel, lui désignant des cautions très solvables alors présentes.

Mr. le Magistrat refusa de recevoir ce cautionnement.

Comment le magistrat peut-il ignorer un appel qui existe dans nos statuts depuis au-delà de vingt ans? c'est un mystère.

Le premier venu à la simple lecture de la loi, déciderait qu'il y a droit d'appel, tant notre statut est clair et précis sur ce point. Notre magistrat s'en déclare incapable.

Voici la loi :
Acte concernant les procédures sommaires devant les juges de paix.

suivant, et défournir un cautionnement à l'effet que l'appelant poursuivra son appel et paiera les frais s'il succombe dans son appel.

Pour démontrer que ce droit d'appel existe depuis si longtemps qu'on ne peut de bonne foi en nier l'existence, nous pourrions citer nos statuts de 1869 et de 1870. Mais nous préférons citer un ouvrage canadien, très répandu et connu de tous. C'est le traité fait par le Magistrat Lanctôt, publié en 1874, et portant pour titre "Le livre du Magistrat."

Voici ce qu'on y lit à la page 401.

"Section I.—De l'Appel."
"1. La sect. 65 du st. est abrogée et remplacée par la sect. I, du ch. 27, 33 Vict. (1870). Maintenant l'appel existe de plein droit et sans restriction en faveur de la partie lésée ou qui se croit lésée de toute conviction ou ordre prononcé ou décerné par un ou plusieurs Juges de Paix."

On était au 25 juillet, vers le soir, lorsque le Magistrat Barthe rendit ses fameuses décisions.

Les défendeurs auraient là et alors donné cautionnement devant un autre Juge de Paix; mais Mr. Barthe quitta le Palais de Justice pour retourner à sa demeure, sans avoir écrit ni fait écrire ses jugements, et avec l'entente que tout resterait dans le statu quo jusqu'au lendemain.

Les défendeurs furent donc informés qu'ils devaient différer au lendemain pour donner leur cautionnement, vû qu'il n'y avait encore aucune décision tangible.

Mais on avait compté sans l'astuce, la fourberie, la méchanceté de Mr. Turcotte et de sa clique haineuse et perverse.

Durant la nuit, à la faveur des ténèbres on s'assembla chez Mr. Turcotte. La réunion avait tous les caractères du fameux comité révolutionnaire appelé "Comité du Salut public". Ces haineux, ces persécuteurs ne pouvaient dormir avant d'avoir assouvi leur haine et leur méchanceté.

L'échevin Louis Brunelle, cet homme qui simule si bien la bonnagerie, mais que l'on trouve toujours au fond de toute machination montée pour faire qu'elqu'injustice aux employés publics conservateurs. Mr. Brunelle eut l'audace d'écrire deux lettres à Mr. Turcotte, en sa qualité de Procureur-Général; et ces lettres disaient effrontément et mensongèrement que Mr. L. U. A. Genest, Greffier de la Paix, mettait des entraves à l'exécution des jugements du Magistrat Barthe. Quelle diabolique infamie!

On devait savoir pourtant que Mr. Genest n'avait rien à faire avec l'exécution des jugements en question, jugements qui n'étaient ni rédigés, ni signés. On devait savoir que les sentences du Magistrat Barthe ne pouvaient être exécutées que par mandats signés par un juge de paix, et que Mr. Genest n'avait rien à faire en cela, sauf à rédiger les mandats, si on le lui avait demandé, chose qu'aucun juge de paix n'avait faite.

Mais Mr. Turcotte, le procureur-général ou plutôt le persécuteur général voulait se donner un semblant de raison pour intervenir dans cette affaire. Et Mr. l'échevin Brunelle était l'homme qu'il lui fallait pour lui préparer les voies.

Malgré tout on savait bien que M. Turcotte ne pouvait, pour aucune raison, intervenir en cette affaire qui ne concerne nullement l'intérêt public, mais qui est une simple poursuite privée entre Kiernan et les défendeurs Beaulieu et Béland.

Mais qu'importe tout cela à Mr. Turcotte. Il voulait persécuter, et rien ne pouvait l'en arrêter.

Après s'être fait écrire les lettres dont nous avons parlé, par Mr. Brunelle, Mr. Turcotte fit mander Mr. Barthe à sa demeure, pour lui faire émaner des mandats d'arrestation contre les défendeurs. Mr. Barthe hésita,

puis refusa. Une seconde fois, Mr. Turcotte envoya sa voiture du Côteau à la Rue du Fleuve pour y chercher le Magistrat Barthe. Ce dernier refusa encore. Enfin, au troisième voyage, Mr. Barthe reçut des ordres, etc.—tels qu'il se décida de se rendre chez le persécuteur-général.

Au milieu d'une séance orageuse on décida d'abord de s'emparer de Mr. Beaulieu, sans mandats, afin de sauver la responsabilité de ces hauts justiciers.

Mr. le Grand-Constable fut envoyé chez Mr. Beaulieu, à deux heures du matin, sans mandat, pour l'arrêter et le jeter en prison.

Naturellement Mr. Beaulieu ne se laissa pas prendre à ce piège.

Un peu plus tard, Mr. le Grand-Constable alla de nouveau frapper à la porte de Mr. Beaulieu, disant qu'il était porteur d'un ordre du procureur-général, l'autorisant à arrêter et emprisonner Mr. Beaulieu Heureusement, que ce dernier n'était plus alors à sa résidence.

Comment qualifier une telle persécution!

Que dire de ce Turcotte et de sa clique de libéraux qui ne parlent que de liberté et qui sont les premiers à opprimer tous ceux qui ne partagent pas leurs erreurs, leur malice, leur méchanceté. On sait ce qu'ils entendent par liberté: c'est pour eux le droit de tout faire, et pour les autres, l'oppression et la persécution.

L'infâme Turcotte n'a pas craint d'aller jeter le deuil et la désolation dans une famille, en violation de l'entente arrêtée, contrairement à la loi et au droit.

Voilà la justice du procureur-général. Lui qui a laissé le meurtrier Morrissin parcourir librement le Comité de Mégaritic, durant sept mois entiers après son meurtre, pourquoi donc était-il si empressé de faire emprisonner deux de ses concitoyens accusés de simples voies de fait, mais qui, en réalité, avaient été victimes des brutalités de Kiernan et des Pagé, et qui condamnés injustement, en avaient appelés à un tribunal supérieur.

C'est qu'au temps du meurtre de Morrissin, il y avait une élection à faire dans le Comité de Mégaritic, et que l'on craignait d'indisposer les amis de Morrissin, en arrêtant ce dernier.

C'est que dans le cas de Mrs. Beaulieu et Béland, on veut au détriment de ces derniers, sauver les coupables.

Voilà la justice de Mr. Turcotte.

Dans le cours de l'avant-midi du 26 juillet, Mrs. Beaulieu et Béland ont fait signifier au Magistrat Barthe et au poursuivant Kiernan leurs avis d'appel, et ont donné le cautionnement requis.

Les cautions qui sont Mrs. On. Carignan et J. C. Rousseau sont d'une solvabilité indiscutable. Ils valent des cents fois le montant de leur cautionnement.

C'est après cela que le Magistrat Barthe a osé signer ses mandats d'arrestation et d'emprisonnement contre Mrs. Beaulieu et Béland.

On joue à la prison. Mais il y a encore de la loi et des juges au pays. Et nous aurons justice. A bientôt!

Un imbécile écrit à La Paix que Mrs. Olivier et Guillet méritaient d'être enfermées huit jours en prison pour avoir notifié le magistrat Barthe qui en appelaient de sa sentence.

Nous sommes d'avis que cet imbécile mérite d'être enfermée pour plus longtemps que cela, mais ailleurs que dans une prison.

C. M. B. H.

L'assemblée semi-mensuelle de la succursale No. 101 de "L'Association Catholique de Secours Mutuels" aura lieu, Vendredi, 2 Août, à 8 1/2 hrs p. m. à la Salle St. Joseph.

Mr. Anselme D. Bondy, est prié d'assister à l'assemblée pour son initiation.

Par ordre CHARLES DUPONT-HEBERT, Président.

COUR DE POLICE DE LA PREUVE

Malgré les demandes répétées des défendeurs dans les causes de Béland et Beaulieu, le magistrat Barthe a positivement refusé de faire prendre la preuve par écrit, disant qu'aucune loi ne l'y obligeait. C'était justement la raison pourquoi il devait faire écrire la preuve: c'est que la loi ne l'en dispensait pas.

Malgré toute la science du savant magistrat, il ne peut trouver un seul auteur de droit qui dise que la preuve ne doit être écrite.

Mr. Barthe est donc seul de son immense opinion.

Tous ceux qui ont écrit sur la matière, sont unanimes à décider que le magistrat est obligé de faire écrire la preuve au long.

Mr. Barthe dira tant qu'il lui plaira que c'est un travail long, ennuyeux, etc., tout cela ne décide pas le point.

Comme contre-poids à la décision de Mr. Barthe, nous nous permettrons de citer quelques autorités plus grandes encore que la sienne.

Voici: PALEY'S LOW AND PRACTICE OF SUMMARY CONVICTIONS page 119.

"Indeed, it may be useful upon this occasion to notice the general maxim which has been laid down as a guide to the conduct of magistrates in regarding all their summary proceedings, viz, that 'acts of parliament, in what they are silent, are best expounded according to the use and reason of the common law.' Unless, therefore, the defendant forfeits this advantage by wilful absence, he ought to be called upon to plead before any evidence is given; and the witnesses must be sworn and examined in his presence; or if the evidence has been taken down in his absence, and is read over to him afterwards, the witnesses must at the same time (unless the defendant upon hearing the evidence should confess the fact) be re-sworn in his presence, and not merely called upon to assert the truth of their former testimony; for the intent of the rule is, that the witnesses should be subjected to the examination of the defendant upon their oaths.

Idem, pages 122 et 123.

It is the duty of the justice to take the examination of the witnesses formally in writing; mere memoranda, or such minutes as might satisfy the judgment of the justice at the moment, were held not to be sufficient, when by 3 Geo. 4, c. 23, the magistrate was bound to set out the evidence on the record of conviction as nearly as possible in the words used by the witnesses; and if he neglected so to do, a mandamus lay to compel him to comply with the requisites of that statute. If therefore, the justice had neglected to take minutes of the evidence in a regular and formal manner, he was placed in a considerable difficulty in obeying a mandamus under that statute. In one case, when it was suggested by counsel that it was not usual for justices to take down the evidence of the witnesses in a formal manner, the Court said, it was the duty of the justices to take minutes of the evidence in order that, if called upon, they should be enabled to set it forth with accuracy.

Although the evidence no longer appears on the face of the conviction it should still be taken down carefully in writing, for the assistance and protection of magistrates, in the event of ulterior proceedings being adopted in respect of their adjudication.

SAUNDERS' PRACTICE OF MAGISTRATES' COURTS. page 81.

As each witness is called, he will be fully examined in chief; then the defendant or his legal representative will have a right to cross-examine him; after which, the complainant may re-examine; the whole of the evidence, so far as it has any relevancy, being carefully taken down by the clerk to the justices.

CLARKE THE MAGISTRATES' MANUAL page 119.

Although this section does not say how the examination shall be taken, yet it seems to be the duty

of the magistrate to take the examination and evidence in writing. Regina vs Flannigan, 32 Q. B. (Ont.), 593-599.

LANCOT LE LIVRE DU MAGISTRAT. page 270. A moins que le statut particulier en vertu duquel on procède n'en dispense, la preuve doit toujours être prise par écrit.

Voir aussi les auteurs suivants qui sont de même opinion que les précédents: Dickinson—Guide to the Quarter Sessions and Other Sessions of the Peace—page 846. Taylor—Manual of the office, duties and liabilities of a justice of the peace—page 140.

DEUX CAUSES Décidées d'une manière — ET — UNE AUTRE Décidée autrement

Le 25 Juillet courant, le Magistrat Barthe a décidé dans les causes de Beaulieu et Béland, qu'une personne assaillie, brutalisée et battue, n'a pas le droit de repousser ses agresseurs, c'est-à-dire qu'une telle personne doit attendre qu'on ait fini de la battre, et doit ensuite, s'il lui reste un peu de vie, aller demander protection à la police.

Le même jour, une demie-heure après, le savant magistrat décidait tout le contraire dans la cause de Maine vs Whitford.

Mr. Maine qui avait prêté sa chaloupe à un Monsieur Whiteford, s'en fut poliment demander à ce dernier, où il avait mis cette chaloupe qu'on ne retrouvait plus.

Mr. Whiteford lui répondit par des paroles grossières et injurieuses.

Mr. Maine dit qu'il était grossier.

Sur ce Mr. Whiteford en vint tout de suite aux voies de fait, se jeta sur la personne de Mr. Maine, qu'il mit à la porte de son magasin.

Le savant magistrat décida que Mr. Whiteford avait eu raison de battre Mr. Maine.

NECROLOGIE

Le 24 courant s'éteignait à l'âge avancé de 71 ans, l'épouse de M. Gabriel Gauthier un des plus anciens résidents Canadiens de Lowell Mass. La défunte, après une longue maladie, souffrante avec une résignation toute chrétienne, s'endormit doucement dans le Seigneur, munie des secours de la religion et entourée de ses nombreux enfants qui auront toujours à pleurer la perte d'une mère dévouée dont la vie entière leur avait offert exemple de toutes les vertus. Durant sa longue carrière, Madame Gauthier s'était toujours montrée l'ami sincère des pauvres, et rien ne lui était plus agréable que de sécher les larmes des malheureux. Estimée, chérie de tous ceux qui l'ont connue, elle savait se montrer affable et généreuse envers tous. Elle réalisa dans sa vie humble et bien remplie l'idéal de la femme forte dont parle l'Evangile et dont nous trouverons tant d'exemples au sein de nos bonnes familles canadiennes. Elle mourut comme elle avait vécu, chrétienne fervente, épouse fidèle et dévouée, sincèrement regrettée de tous ceux qui avaient eu l'avantage de la connaître et d'apprécier les hautes qualités qui la distinguaient.

Sa mort, pour n'être pas tout-à-fait inattendue, a jeté un deuil profond au sein de la famille éplorée et les nombreux amis de la défunte se sont empressés de venir déposer sur sa tombe le tribut de leur douleur et de leurs regrets.

Son souvenir restera à jamais gravé dans le cœur de tous et l'exemple de sa vie vertueuse sera toujours un grand motif de consolation pour son époux et ses enfants affligés.

Nous nous permettons d'offrir nos sincères condoléances à la famille et nous la prions de croire à toutes nos sympathies pour la perte qu'elle vient de faire.

Le service et l'inhumation auront lieu vendredi le 26 courant à l'Eglise St Joseph de Lowell.

R. I. P. Communiqué.

Impressions de toutes sortes exécutées avec soin à cet atelier.

SUICIDE Une dépêche de Point Pleasant, V. O. annonce le suicide de deux vieilles filles fatiguées de vivre seules—deux sœurs. Elle ont laissé une lettre collective dans laquelle elles déclarent que la vie n'a aucun charme pour les vieilles filles et qu'elles sont fatiguées de vivre.

Pauvres martyrs! vous avez choisi là un drôle de moyen de trouver un mari.

Si nous avions des vieilles filles à Trois-Rivières elles seraient certainement plus sages.

Elles attendraient avec patience et résignation l'évènement désiré; et si se faisait attendre, elles se consoleraient en pensant que, du nombre de celles qui sont déjà mariées, il s'en trouve peut-être quelques-unes qui échangeaient volontiers leur position pour la leur, et céderaient même leurs maris par-dessus le marché, à titre de soule et retour.

Monceau de squelettes

CHICAGO, 28—En faisant des fouilles dans un banc de craie, près de Yankton (Dakota), on a trouvé deux cents squelettes sans tête et une cinquantaine de crânes qui paraissent avoir été enterrés là depuis quarante ou cinquante ans.

LOTION PERSIENNE



Pour blanchir le teint, lui rendre un coloris de rose, faire disparaître les rougeurs, le masque et autres taches de la peau.

La LOTION PERSIENNE est une préparation saine, unique en son genre. C'est un véritable baume pour la peau. Ce n'est pas une poudre blanche, délayée dans de l'eau ou de l'esprit, au Lotion Persienne, au contraire, est une préparation médicamenteuse, transparente et limpide comme de l'eau.

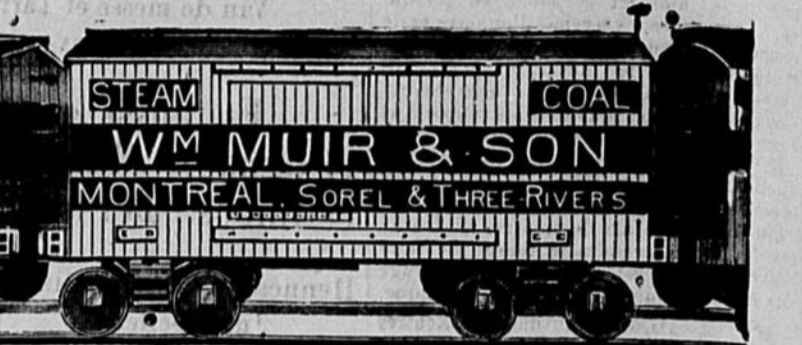
Lorsque la peau est brûlée par le soleil, la Lotion Persienne lui rend promptement sa fraîcheur et son teint rose, en ajoutant une cuillerée tous les matins à l'eau pour se laver.

La Lotion Persienne se vend dans toutes les bonnes pharmacies de la Péninsule, en bouteille de 50 cents. Méfiez-vous des contrefaçons.

S. LACHANCE, PROPRIÉTAIRE, 1538 & 1540 Rue Ste-Catherine, Montréal. Agent R. W. WILLIAMS, Pharmacien des Trois-Rivières, Coin des Rues Notre-Dame et Du Plateau.

Abonnez-vous au TRIFLUVIEN si vous désirez avoir un journal bien renseigné.

CHARBON !!! CHARBON !!!



Marchands de Charbon

Cote du Boulevard Turcotte TROIS-RIVIERES

Prix pour le mois de Mai: Stove \$5.25. Chesnut \$5.25 Egg \$5.00. Furnace \$5.00

Aussi: Résine & Ciment de Portland aux plus bas prix.

Charbon STEAM délivré par bateaux ou par chemin de fer à des prix exceptionnellement bas à n'importe quel endroit sur le fleuve ou le Pacifique Canadien. 25 mai—cm

Apportez ceci

à la Pharmacie des Trois-Rivières, coin des Rues Notre-Dame et Du Plateau, et procurez-vous-en une boîte.

CERTIFICAT: Trois-Rivières, 16 juillet 1889.

R. W. WILLIAMS, Pharmacien, Trois-Rivières.

Monsieur, Après avoir été traité par le docteur pour indigestion et brulément d'estomac, sans avoir de soulagement, je me suis procuré une boîte de vos PILULES BOWMAN et je suis heureux de vous dire qu'elles m'ont fait un bien extraordinaire; après la deuxième dose j'étais tout-à-fait soulagé et aujourd'hui je suis bien comme jamais. Vous pouvez faire de ce certificat ce qui vous semblera bon.

Je suis avec considération, DAME JOHNNY PAQUIN.

Envoyé par la malle à toute adresse sur réception du prix: 25 cts la boîte ou 5 pour \$1.00

R. W. WILLIAMS, Chimiste licencié par examen. Seul Fabricant et Propriétaire.

ALLEZ

A l'Enseigne du Corset D'OR A l'Enseigne du Corset D'OR

Au magasin du BON MARCHÉ

C'EST LA PLACE DES TAPIS

Vous trouverez toujours à ce magasin le choix le plus varié de Tapis de Coco, Fil, Laine et Tapestry.

Prelarts de toutes les largeurs

Voyez nos Soies noires et de couleur, nos Etoffes à Robes et Mérinos, nos Cachemeres, Serges, Tweeds, etc., qui nous arrivent tous les jours. Venez voir!

Nous vendons toujours Bon Marché à l'enseigne du CORSET D'OR.

148, RUE NOTRE-DAME, 148

TROIS-RIVIERES N. E. MORISSETTE.

20 Mars 89—1a

LES Drames de l'Inde

PAR ALFRED SÉGUIN.

41)

XIII

TERRIBLES PÉRIPÉTIES

—Un rôdeur de nuit fort laid, très gros et barbu, couvert de couleurs sombres, a joué, je le veux bien, le rôle que vous attribuez follement à un ours.

—Edgard prononçait d'un ton ironique ces paroles. Il quitta en même temps les hautes branches qui lui avaient servi d'oreiller.

Aussitôt à terre, une exclamation trahit de sa part une surprise égale à celle des Mozambiques. Tom, impatient de vérifier, à la manière de son patron, saint Thomas, un fait réellement incroyable, avait gagné le foyer avec la précipitation d'une boule qui roule sur une pente.

Il revint tenant à deux mains la broche de bois ; et il cria, d'un air de triomphe : —Marcassin ! marcassin rôti ! marcassin !

L'animal, cuit à point, juteux, fumant, odorant, promettait aux voyageurs d'ineffables délices.

On dut se rendre à l'évidence ; mais l'ours, dans l'esprit du créole, n'était toujours qu'un vagabond, à qui la présence de quatre hommes juchés sur le même arbre avait causé assez de frayeur pour le décider à tout abandonner.

En tout cas, l'a-propos tenait du prodige. Le dédaigner était impossible. On résolut d'en profiter sur-le-champ, car nos trois voyageurs mouraient d'inanition.

Tom et John devaient des yeux ce rôti.

Leur maître, armé d'un couteau à longue lame, commençait à découper le marcassin, disposé d'abord sur de larges feuilles destinées à servir de plats et d'assiettes, quand un gémissement se fit entendre. Il était poussé par le jeune Hindou, attaché depuis la veille (car il était plus de miuit) à la quatrième branche du casuarinas.

—Oh ! le pauvre gorçon !... Tom ! John ! allez vite lui rendre la liberté ! dit Edgard.

Les deux noirs obéirent avec l'empressement de gens qui voudraient déjà être de retour.

Bengali, débarrassé de toute entrave, descendit devant la perspective d'un excellent repas, après un long jeûne.

Quelle erreur !

À peine le fils de Neddy-Neddy fut-il en bas, que d'un violent coup de pied il envoya rouler dans la poussière la bête rôtie et tout ce qu'elle contenait de fruits et d'oiseaux cuits dans son jus.

Rien ne saurait exprimer l'étonnement, la fureur des Mozambiques, accourus trop tard pour s'opposer à cet acte inconcevable.

—Oh !

—Ah ! Et leurs poings de se fermer, leurs dents de grincer, leurs yeux de flamboyer, tout leur être enfin de menacer le coupable.

Edgard lui-même ne revenait pas d'un courroux involontaire.

Il dit, en voyant quel air de satisfaction brillait dans le regard de l'audacieux indigène :

—Les liens dont on l'a inopinablement chargé le faisaient souffrir ; et il se venge !

Bien que Bengali ne fût ni sourd ni sot, il ne parut pas comprendre immédiatement cette interprétation de sa conduite.

—Oui ! oui ! fit-il enfin, par un signe de tête énigmatique.

Mais, pour un observateur attentif, tel n'était pas le mobile qui l'avait fait agir.

Aux menaces, Tom et John étaient près de faire succéder une correction sévère. Edgard eut besoin de toute son influence pour obtenir plus de modération.

—En somme, conseilla-t-il, ne regrettons pas outre mesure un souper qui ne nous appartenait pas. Qui sait si le rôdeur solitaire ne va pas revenir ? Certainement, il nous en voudra moins pour un rôti assaisonné de poussière que pour un rôti volé.

Cette réflexion rappela qu'en définitive tout n'était pas perdu.

Tom se disposait à pénétrer au milieu des broussailles, dont les épines menaçaient quiconque irait à la recherche du marcassin flétri que se disputaient déjà les insectes voraces.

—Ton ! auras-tu bien ce courage ? demanda le jeune Davidson.

—Eh ! fit le nègre, en frappant sur sa bedaine qui sonnait creux comme un tambour, fais, moi ! terriblement fais !... crr !

—Et moi donc ! ajouta l'autre, accentuant ces paroles d'une pantomime non moins expressive.

—Patience ! dit Edgard, quelques bonnes piécettes de gibier nous récompenseront bientôt, je l'espère, des privations que nous avons été contraints d'endurer jusqu'à ce moment.

Puis voyant Bengali prêt à exercer de nouveau son emploi de conducteur :

—Allons, mes amis, ordonna-t-il, remettons-nous en route.

Une lueur pâle, argentant le sommet des plus hautes végétations, annonçait que l'aube régnait encore ; c'était une heure excellente pour marcher vite, sauf à se ralentir quand darderaient les rayons du soleil.

Au sortir du bois, deux chemins se présentaient.

On adopta le plus large, imaginant avec raison que, s'il y avait chance de rencontrer d'autres voyageurs, comme il s'en était montré çà et là, de loin, quelques-uns, que l'on avait peut-être eu tort de ne point interpeller, ce serait plutôt de ce côté.

Qui eût dit quel genre de danger mortel on allait courir eût étonné profondément, et décidé sans doute le créole à choisir une autre direction. Vers midi, nos quatre marcheurs intrépides n'avaient eu l'occasion d'abattre ni lièvres ni perdrix, ni pintades, pas le moindre quadrupède pouvant leur fournir à fournir à manger ; à peine de mauvais fruits s'étaient-ils offerts comme rafraichissements, à défaut de sources limpides, à leurs gorges desséchées.

Ils étaient donc horassés, épuisés, inondés de sueur et couverts de poussière tantôt rouge, tantôt blanche, selon la composition du sol ; c'est pourquoi quelle joie, au détour d'un épais massif d'acacias ou de lentisques, d'entendre d'abord parler anglais et d'apercevoir ensuite, assis, achevant une collation superbe, un personnage évidemment riche.

(A continuer.)

OUVRAGES

EN VENTE

A Grand Sacrifice

Pour Argent Comptant Seulement

A LA

LIBRAIRIE DU SACRE-CŒUR

P. V. AYOTTE

Libraire, Imprimeur & Relieur

— COIN DES RUES —

NOTRE-DAME & Du PLATON TROIS-RIVIERES

Table listing various books for sale with prices. Includes titles like 'Le Palmier Séréphique', 'Les Petits Bollandistes', 'Général Ambert, Récits Militaires', etc.

Adresses d'Affaires

L. P. Guillet AVOCAT No. 5, RUE ALEXANDRE

Arthur Olivier AVOCAT No. 4, RUE ALEXANDRE

Denoncourt & Harnois AVOCATS No. 47, RUE ROYALE

F. VALENTINE COMPTABLE PUBLIC

Liquidateur de Faillite No. 170, RUE NOTRE-DAME

A. A. LANTIER CHIRURGIEN-DENTISTE 24, Rue Des Forges

En Face du Marché (En haut de chez O. CARIGNAN.)

Extraction des dents sans douleur au moyen du Gaz Hydraté, du Gaz Vegetal, du composé Anesthésique du Dr Von Bonhorst, de la Cocaine, du Chloroforme de l'Ether et d'un APPAREIL ELECTRIQUE.

Banque d'Hochelaga. CAPITAL VERSÉ \$710,100

F. X. St-Charles, président. M. J. A. Prendergast, caissier.

Succursales Géroants. Trois-Rivières H. N. Boire Joliette J. H. Ostigny Sorel A. A. Larocque Valleyfield S. Fortier

Correspondants. Londres, Angleterre, The Clydesdale Bank (limited). Paris, France, Le Crédit Lyonnais.

AU CLERGE AUX COMMUNAUTES RELIGIEUSES Réparations des vases sacrés et Ornement d'Eglise.

Thomas Bournival Importateur & Marchand d'Epicerie

GROS ET EN DETAIL No. 46, Rue Des Forges

LEOPOLD GIRARD, MANUFACTURIER DE CERQUEIL et de GARNITURES de CERQUEIL

RUE NOTRE-DAME TROIS-RIVIERES.

Au Feu! Au Feu! G. CORBEIL & Frère FORGERONS

284, Rue Notre-Dame, TROIS-RIVIERES.

Informent leurs pratiques et le public en général qu'ils seront toujours prêts à exécuter toutes commandes qu'on voudra bien leur confier.

SPECIALITÉ: Ferrage des chevaux. Attention spéciale pour tous.

G. CORBEIL & Frère. Trois-Rivières, 2 Nov. 1888—1a

Beaudry, Drolet & Cie. IMPORTATEURS DE Marchandises Françaises, Anglaises, Américaines et Allemandes. TROIS-RIVIERES N. B.--Strictement EN GROS.

"Glasgow & London" Compagnie d'Assurance contre le Feu. D. MARSHALL LANG, STEWART BROWNE. Bureau Principal en Canada à Montréal.

Bonne Nouvelle Zoël Guillemette TAILLEUR 156, Rue Notre-Dame TROIS-RIVIERES

F. Valentini & Co. COMPTABLES — ET — Agents d'Assurances

Thomas Bournival Importateur & Marchand d'Epicerie No. 46, Rue Des Forges

Célèbres Lunettes de B. LAURANCE 63, Hatton Garden, Londres, Angleterre

P. V. AYOTTE, seul Agent à Trois-Rivières. Les lunettes et lorgnons de B. Laurance sont les seuls marchandises anglaises sur le marché canadien.

FONDERIE CANADIENNE Rémillard & Frère Propriétaires 29, RUE ST-GEORGES, TROIS-RIVIERES

Moulin à Cardes Etc. Etc. Une Visite est Sollicitée.

F. Valentini & Co. COMPTABLES — ET — Agents d'Assurances

IMPRESSIONS — DE — LUXE Avec les types les plus récents et du meilleur goût de façon à satisfaire à toutes les exigences au bureau du

TRIFLUVIEN COIN DES RUES Notre-Dame & Platon TROIS-RIVIERES On imprime à cet atelier avec ponctualité et dans les derniers goûts typographiques tous les ouvrages de ville, tels que : Placards, Pancartes, Cartes d'affaires, Entêtes de comptes, Entêtes de lettres, Blancs de Reçus, Blancs de Billets, Enveloppes, Catalogues, Pamphlets, Circulaires, Programmes, Lettres Funéraires, Factums, Etc., Etc.

Notre collection de types de goût et d'ornementation est des mieux choisies et des plus variées. Toute communication devra être adressée à P. V. AYOTTE, TROIS-RIVIERES, P. Q.

LE TRIFLUVIEN Journal Bi-Hebdomadaire Paraisant le Mercredi & Samedi de chaque semaine. ABONNEMENT: Un An \$2.00 Six Mois \$1.00